



CONSEIL MUNICIPAL
CE 6 août 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 6 août 2019 à 19h00.

Présents :	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	M. Jacques Ricard	Conseiller no.5
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6
Absents :	VACANT	Conseiller no.1
	M. Gilbert Rivard	Maire
	Mme Wandalina Therrien	Conseillère no.4

Monsieur le pro-maire M. Jacques Ricard préside la séance tandis que madame Chantal Poirier agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le pro-maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés.108-2019 Sur proposition du conseiller M. Sylvain Audet, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après avec le changement de débiter par le point 10, soit la Parole au public.

VILLE DE DUPARQUET

SÉANCE RÉGULIÈRE DES MEMBRES DU CONSEIL Mardi 6 août 2019 à 19h00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4. CORRESPONDANCE informelle et décisionnelle

- 4.1 Appui MRCAO – Décret Zone d'intervention spéciale (ZIS)
- 4.2 Demande de commandite Tournoi golf des Dames
- 4.3 MMQ – Ristourne
- 4.4 Société d'Habitation du Québec

5. FINANCES

- 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de juillet 2019 : (\$)

6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1 Dépôt de la programmation révisée de la TECQ
- 6.2 Nouvelle de la demande de subvention Suzanne Blais
- 6.3 Nouvelle de la subvention Hydro-Québec
- 6.4 Tournoi de golf le 5 août 2019
- 6.5 Processus élection –siège 01 / scrutin 29 septembre
- 6.6 Coût Inondation 2019
- 6.7 Résultat Prévention incendie (GPI)
- 6.8 Problème aqueduc chemin Massicotte

7. RÉGLEMENTS

8. LOISIRS

9. URBANISME

- 9.1 Dérogation 37 chemin du Moulin
- 9.2 Dérogation 56 rue Principale

10. PAROLE AU PUBLIC

11. SUIVI

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés.109-2019

3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 JUILLET 2019

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition du conseiller M. Jacques Ricard, secondé par le conseiller M. Sylvain Audet, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 2 juillet 2019.

4. CORRESPONDANCE informelle et décisionnelle

Rés.110-2019

4.1 APPUI MRCAO – DÉCRET ZONE INTERVENTION SPÉCIALE (ZIS)

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet et la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) reconnaît l'objectif du gouvernement du Québec visant à favoriser une meilleure gestion des zones inondables;

ATTENDU QUE le territoire de la MRCAO, soit : 99,4 % de sa superficie, est situé au nord de la ligne de partage des eaux du Saint-Laurent; les eaux du territoire coulent dans le bassin versant de la baie James et de la baie d'Hudson (cartographie en annexe);

ATTENDU QUE le niveau des eaux de notre territoire est principalement contrôlé et régularisé par des barrages, lesquels sont gérés soit par une entreprise privée, ainsi qu'un barrage localisé à Iroquois Falls, en Ontario et soumis aux lois et règlements de cette province;

ATTENDU QUE sur le territoire de la MRCAO, en milieu de villégiature, quelques propriétés ont eu un niveau d'eau plus élevé que par les années passées, il s'agit là, d'un phénomène très rare et inusité;

ATTENDU QUE le meilleur moyen d'assurer la sécurité publique et un développement durable pour la MRCAO et ses municipalités est une intervention de votre ministère, Madame la Ministre, ou de votre gouvernement, auprès du gouvernement de l'Ontario, afin de régulariser le niveau de l'eau, en période printanière;

ATTENDU QU' un rapide, localisé à Rapide-Danseur dans la MRCAO, pourrait bénéficier de travaux afin de faciliter l'écoulement des eaux vers le lac Abitibi;

ATTENDU QUE les normes relatives aux plaines inondables sont déjà à notre Schéma d'aménagement et de développement révisé, entré en vigueur le 17 mars 2017;

VU la très faible densité d'occupation du territoire des municipalités de la MRCAO, toutes mesures additionnelles limitant les constructions ont un effet catastrophique, alors que votre intervention, Madame la Ministre ou celle de votre gouvernement, rejoint l'objectif recherché par votre ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, appuyé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu :

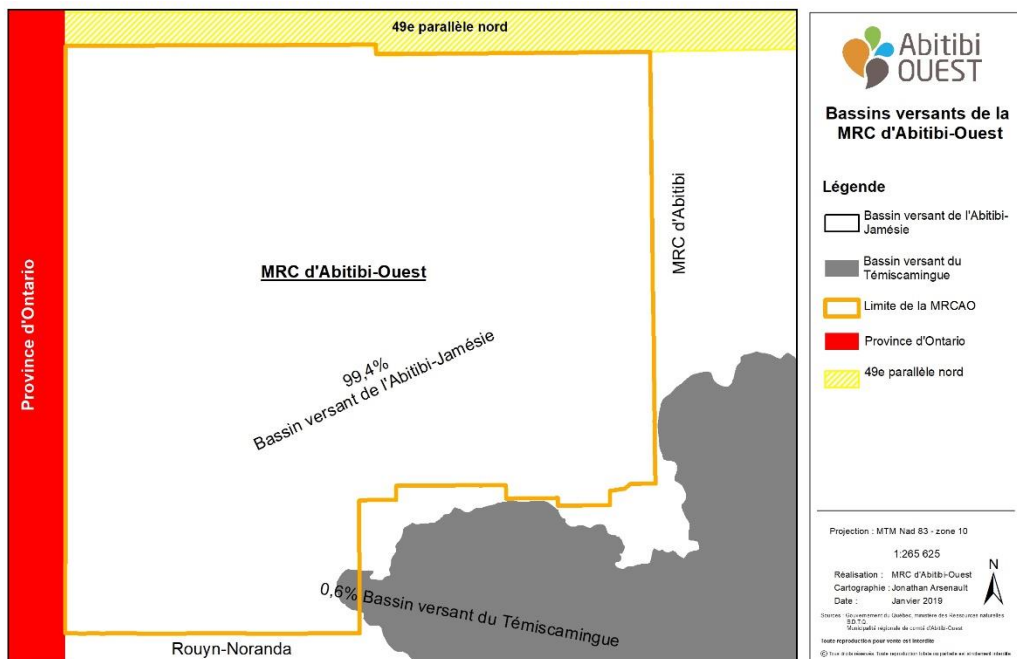
- **D'APPUYER** la démarche de la MRCAO dans sa résolution 19-A-142 et de;
- **DE DEMANDER** à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, d'intervenir auprès des gestionnaires de barrages, dont celui localisé à Iroquois Falls, ainsi qu'auprès du gouvernement de l'Ontario afin de régulariser le niveau d'eau du lac Abitibi de manière à maintenir celui-ci à son plus bas niveau, en période printanière;
- **DE DEMANDER,** en outre, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, d'intervenir auprès de ses collègues afin de réaliser les travaux nécessaires au rapide localisé à Rapide-Danseur, favorisant ainsi un meilleur débit pour l'écoulement des eaux;

ET, POUR TOUS LES MOTIFS ÉVOQUÉS,

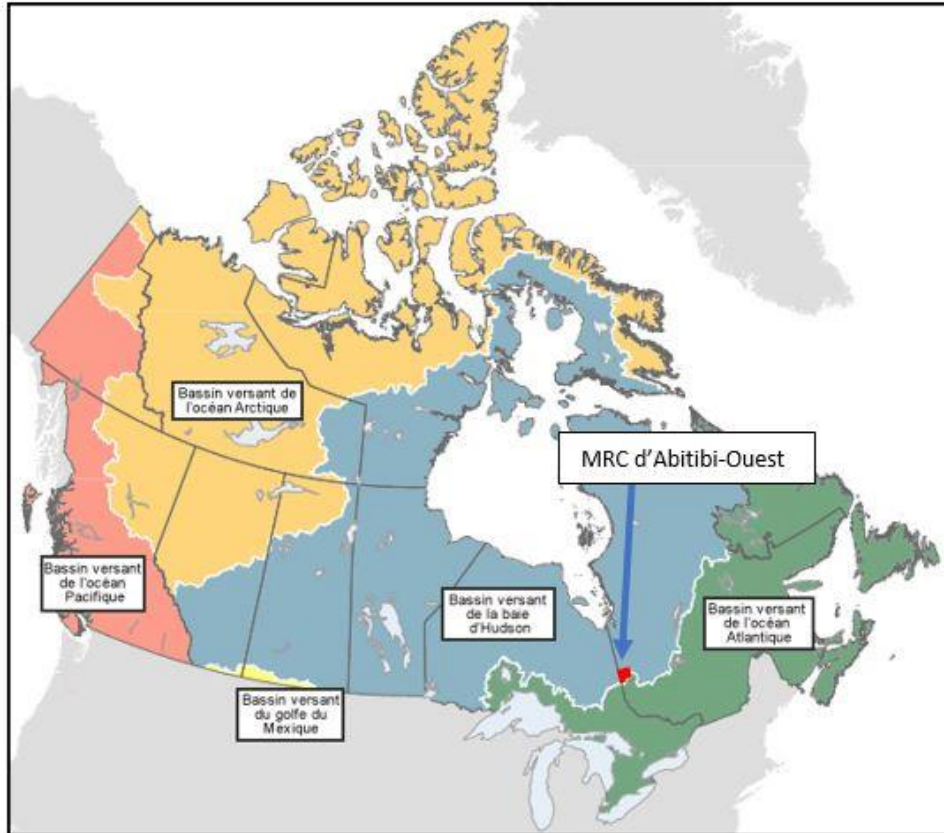
- **DE VOUS DEMANDER** Madame la Ministre, d'exclure le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest de la zone d'intervention spéciale (ZIS).

ANNEXE : CARTOGRAPHIE

Carte 1 : Les bassins versants de la MRC d'Abitibi-Ouest



Carte 2 : Les bassins versants océaniques



Rés.111-2019 4.2 DEMANDE DE COMMANDITE TOURNOI GOLF DES DAMES

Attendu qu'annuellement le comité organisateur demande à la ville de Duparquet une commandite pour son Tournoi de golf des dames

En conséquence il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache appuyé par la conseillère Mme Claudette Macameau d'accepter d'offrir une commandite de 50\$.

4.1 MMQ – RISTOURNE

En janvier dernier, nous avons reçu une correspondance nous annonçant que la part de ristourne 2018 de la MMQ serait de 1503\$. Nous venons de recevoir une nouvelle correspondance nous informant qu'il y a eu une modification au calcul. Le montant a été révisé à la hausse et sera de 1637\$.

4.4. SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Correspondance reçue en cc. de la Société d'Habitation du Québec présentée au conseil. Celle-ci concerne l'approbation des états financiers 2016 audités déterminant le montant de la subvention à venir.

Rés.111-A-2019 5.FINANCES

5.1. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2019;

Proposé par le conseiller M. Sylvain Audet secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés pour le mois de juin 2019

Le montant des comptes à payer	:	57 023,56\$
Le montant des salaires	:	22 307,38\$
Les prélèvements autorisés	:	33 349,27\$

6. AFFAIRES COURANTES

Rés.112-2019 DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION RÉVISÉE DE LA TECQ

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Attendu que la partie des travaux dont les coûts sont déjà réalisés demeurent les mêmes que la programmation précédente qui a été approuvée par le MAMH le 25 janvier 2019 et pour lesquels les montants déjà réalisés sont de \$441 860 et décrits dans la présente programmation révisée.

En conséquence il est proposé par le conseiller M. Sylvain Audet, appuyé par le conseiller M. Jacques Ricard et résolu unanimement que;

La municipalité modifie sa programmation pour la partie des travaux prévus en 2019 et priorise maintenant les travaux suivants pour 2019 :

- Installation d'un débitmètre électromagnétique au poste d'aqueduc (Priorité 1 - \$10 000);
 - Le remplacement d'équipements d'eau qui se résument à 3 bornes fontaines (Priorité 1 - \$30 000);
 - La correction du pavage du chemin du Golf sur environ 1 km – (Priorité 4 - \$60 000)
 - Le changement de 2 ponceaux – (Priorité 4 - \$12 000);
 - Avenue des Saules (tronçons 21) – une partie de la réfection chaussée selon PI : (Priorité 3 - \$15 650);
-
- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
 - la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celui-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre d'un programme de la TECQ 2014-2018
 - La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et tous les autres documents exigés par le Ministre en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
 - La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
 - La municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
 - La municipalité atteste par la résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2019.

Et que la Directrice Générale Mme Chantal Poirier et l'Adjointe Directrice Générale Mme Jasmine Therrien, soient autorisées à déposer les projets et à signer tout document afin de procéder à la réalisation des travaux.

6.2 NOUVELLE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION SUZANNE BLAIS

Nous avons reçu la bonne nouvelle par téléphone, que la Ville de Duparquet recevrait une somme de 20 000\$ de la Députée Suzanne Blais pour répondre à la demande de l'amélioration de son réseau routier

6.3 NOUVELLE DE LA SUBVENTION HYDRO-QUÉBEC

Suite au dépôt de projet BCP1-17078, la Ville de Duparquet recevra une ristourne de 10 207\$. Une mention spéciale pour Mme Jasmine Therrien pour avoir cru au projet et l'avoir déposé.

6.4 TOURNOI DE GOLF LE 5 AOÛT 2019

Une belle réussite comme à toutes les années, un très beau tournoi apprécié de la population. Une salle comble de plus de 70 personnes pour le souper et 56 personnes ont joué sur le terrain. Commandite en argent : 1 380\$ ainsi que plusieurs cadeaux de compagnies. Du tirage 50/50, 246\$ sera réinvesti au profit de la jeunesse de Duparquet.

6.5 PROCESSUS ÉLECTION –SIÈGE 01 / SCRUTIN 29 SEPTEMBRE

Dans la semaine débutant le 11 août, un avis public de l'élection sera publicisé

6.5 COÛT INONDATION 2019

Un premier tableau des coûts d'inondation a été présenté aux conseillers et sera envoyé au Ministère de la Sécurité Publique afin de recevoir une partie de remboursement. Les coûts 2019 s'élèvent à 30 907.78\$

6.6 RÉSULTAT PRÉVENTION INCENDIE (GPI)

Suite à une visite effectuée le 22 mai 2019 par M. Sylvain Landreville, directeur du Groupe GPI, mandaté par la MRCAO, nous venons de recevoir les résultats. Il s'agit d'un avis de prévention incendie pour le centre des loisirs et la bibliothèque de Duparquet. Une liste de recommandations devra être exécutée.

6.7 PROBLÈME AQUEDUC CHEMIN MASSICOTTE

Nous avons un bris d'aqueduc sur le Chemin Massicotte, avec 3 citoyens qui sont raccordés sur l'ancien système d'aqueduc. Avant l'intervention des travaux à faire, nous devons analyser ce qui a été fait et ce qui avait été dit de faire lorsqu'il surviendrait un bris de ce genre

7. RÈGLEMENTS

8. LOISIRS

9. URBANISME

Rés.114-2019 9.1 DÉROGATION 37 CHEMIN DU MOULIN

Demande de dérogation mineure Simon Gagné de Duparquet. Zone 204

Monsieur veut installer une clôture en marge avant, coté Chemin Gamache.

1- La demande serait pour une clôture de 6,5 pieds de haut sur la ligne des lots, en marge avant. Ce qui est permis dans la marge soit une hauteur de 3,2 pieds

Recommandation du CCU :

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte au voisinage seulement à la réglementation d'urbanisme;

Considérant que la clôture ne respecte pas la réglementation d'urbanisme de 3,2 pieds pour la marge avant Article 4.4.7.1 ...

En conséquence, les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme recommandent d'accepter la dérogation à la hauteur de 4 pieds 6 pouces, vue un nouveau développement ...

Proposé par la conseillère Mme Solange Gamache secondé par le conseiller M. Sylvain Audet et unanimement résolu d'accepter la dérogation à la hauteur de 4 pieds 6 pouces

9.1 DÉROGATION 56 RUE PRINCIPALE

Reporté pour plus d'informations

8. PAROLE AU PUBLIC

- Demande afin de savoir quand les travaux avenue des Saules seront réalisés et mentionne la présence d'une "pense de bœuf" dans ce secteur.
- Aimerais recevoir information sur le Programme TECQ
- Mention d'un élément constructif, c'est-à-dire que les tas de sable soient ramassés immédiatement après le balayage afin de ne pas engorger les égouts.

9. Suivi

Le dos d'âne chemin du Camping est apprécié, mais il en faudrait deux autres pour vraiment ralentir la vitesse.

Merci à M. Claude Armour pour la remise d'un chèque de 150.14\$ qui a servi à l'achat de remplacement bancs de balançoires brisés et l'achat d'un voyage de sable pour le Parc des enfants

Merci à M. Steve Morin de SMG Soudure pour avoir à titre gracieux débroussaillé et nettoyé le sentier pédestre de la Ville de Duparquet

Merci à Réjean Bécharde de la Pourvoirie Fern pour avoir balisé à titre gracieux le Lac Duparquet, tous les plaisanciers peuvent y circuler plus sécuritairement.

12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.115-2019

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par le conseiller M. Jacques Ricard, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h15.